

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SIVRY

Du Jeudi 31 mars 2016

L'an deux mil seize, le Jeudi 31 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SIVRY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de M. Denis MATHIEU, Maire.

| | Présent/présente | Absent/Absente | Procuration à : |
|--------------------|------------------|----------------|-----------------|
| BACH Sophie | x | | |
| CLAUSSE Frédérique | × | | |
| CRISCUOLO Franck | x | | |
| DEPRUGNEY Thierry | x | | |
| DIEUDONNÉ Sylvain | × | | |
| FRITSCH Jacques | х | | |
| HABERT Vincent | x | | |
| MATHIEU Denis | x | | |
| MÉDÉRIC Stéphane | x | | |
| MIOTKE Christian | | х | DEPRUGNEY |
| THOUVENIN Myriam | x | | |

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Sophie BACH

Ordre du Jour:

- Compte de Gestion, Compte administratif et affectation du résultat 2015
- Vote des 4 taxes 2016
- Budget primitif 2016
- Subvention associations 2016
- Travaux investissement autorisation du maire pour déposer des demandes de subvention pour les travaux à venir
- Contrat groupama
- Renouvellement contrat adjoint technique Mairie
- Divers

OUVERTURE de la séance à 20h12

1) VOTE DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire:

- expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le centre des Finances Publique de Nomeny à la clôture de l'exercice 2015.
- Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Après en délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

POUR:

10

CONTRE:

ABSTENTION:

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Pour le vote du compte administratif le maire sort de la séance. Le doyen prend la parole pour le vote.

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses

 Prévus :
 79 402.46

 Réalisé :
 35 491.21

 Restes à réaliser
 0.00

Recettes

 Prévus :
 79 402.46

 Réalisé :
 38 253.12

 Restes à réaliser
 6 054.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Prévus : 195 627.07 Réalisé : 100 422.36

Recettes

Prévus : 234 967.75 Réalisé : 240 913.16

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement: 2 761.91
Fonctionnement: 140 490.80 *Résultat global*: 143 252.71

POUR:

09

CONTRE:

ABSTENTION:

3) AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :

39 802.05 €

un excédent reporté de

100 688.75 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 140 490.80 €

un excédent d'investissement de : 2 761.91 €
un excédent des restes à réaliser de : 6 054.00 €
Soit un excédent de financement de : 8 815.91 €

<u>DECIDE</u> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent de

Affectation complémentaire en réserve (1068) de

résultat reporté en fonctionnement (002) de

Résultat d'investissement reporté (001) déficit de

140 490.80 €

140 490.80 €

140 490.80 €

POUR:

10

CONTRE:

ABSTENTION:

4) VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Le conseil municipal vote le taux des taxes directes locales le produits actuel celuici sans augmentation est de 29 073 €, le maire propose d'augmenter de 2 %.

Après concertation le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2016

2016

3

ABSTENTION:

-Taxe habitation : 10.05 %

-Taxe foncier Bâti: 4.32 %

-Taxe foncier non bâti : 9.74 %

CONTRE:

- CFE: **10.98** %

5) BUDGET PRIMITIF 2016

Le conseil municipal vote le budget 2016 commune suit :

INVESTISSEMENT

7

POUR:

Dépenses 79 185.00 €

Recettes 79 185.00 €

Dont restes à réaliser de 6 054.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 199 023.09 €

Recettes 269 924.80 € dont excèdent fonctionnement de 140 490.80 €

POUR: 10 CONTRE: ABSTENTION

6) Subvention 2016:

Le maire expose les demandes de subventions réceptionnées en mairie.

Le conseil municipal après concertation décide d'attribuer deux subventions, attribuées à :

- L'Association MPT de Sivry pour un montant de 800 €
- ADMR de la Vallée de la Seille pour un montant de 100 €

La subvention sera mandatée au budget primitif 2016.

POUR: 10 CONTRE: ABSTENTION

<u>7) Travaux d'investissements 2016 : demandes de subventions</u>

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer des dossiers pour des demandes de subventions auprès des Députés, Sénateurs, le Conseil Départemental 54, la Région, le fond soutien d'investissement et l'agence de L'eau Rhin-Meuse, pour tous les dossiers à l'étude et au budget primitif 2016.

Le conseil municipal après concertation décide d'autoriser le maire à déposer les dossiers suivant : Les berges de la Natagne, La toiture de la Salle des Fêtes, création logements et accessibilité nouvelle mairie. Auprès

- Députés

l e Fond d'investissement aux

- Sénateurs

communes

- Le Conseil Départemental 54

- DETR

- Le Conseil Régional ACAL

- L'agence de l'eau Rhin-Meuse

Autres autorisation subventions liés aux travaux cités ci-dessus.

POUR:

10 CONTRE: **ABSTENTION**

Contrat GROUPAMA 8)

Le maire expose la nouvelle proposition de GROUPAMA qui a été revu dans sa globalité au niveau assurance et responsabilité civile de la commune, celui-ci nous propose un nouveau contrat au tarif 2409 € au lieu de 2476 € annuel.

Le conseil municipal décide d'accepter le nouveau contrat et autorise le maire à le signer.

POUR: 10

CONTRE:

ABSTENTION

Contrat Adjoint technique mairie 9)

Le maire expose que le contrat de l'adjoint technique mairie (nettoyage) est arrivé à échéance au 29 février 2016.

Il propose de renouveler le contrat à compter du 1er mars 2016 pour une durée de 1 an. Au grade d'adjoint technique de 2eme classe échelon 1, indice brut 340, indice majoré 321 pour 4h par mois.

Le conseil municipal décide d'accepter le renouvellement du contrat de l'adjoint technique de la mairie à 4h par mois au grade et échelon précité.

POUR:

10

CONTRE:

ABSTENTION

10) Divers

Point sur le Fleurissement avec Mme Myriam THOUVENIN.

Levée de séance à 22h50

Le Maire Denis MATHIEU